

Les éco-entreprises

Développer l'emploi industriel, c'est aussi savoir se tourner vers les marchés porteurs. Or, quel marché plus porteur que celui de l'environnement, à court et à long terme et sur le plan mondial ? Voilà donc une source importante de création d'emplois, à condition de bien choisir le segment et la technologie.

par **Thierry CHAMBOLLE**,
Ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire,
Membre de l'Académie des technologies,
Membre du Haut conseil de la coopération internationale

La prise de conscience des défis environnementaux auxquels l'humanité doit faire face est de plus en plus marquée. Le changement climatique, la perspective de croissance démographique, l'épuisement de certaines ressources naturelles, la raréfaction des énergies fossiles, les menaces sur l'eau, l'accumulation des déchets, toutes ces dérives nous contraignent à penser la croissance en des termes nouveaux. L'idée s'est répandue que nous avons à faire face à une transition énergétique. Mais il s'agit en fait d'une éco-transition qui porte sur tous les aspects de l'environnement et de l'énergie. A l'évidence, la manière de négocier cette éco-transition repose, au-delà des changements de comportement, sur la disponibilité d'écotechnologies et d'éco-entreprises capables de les mettre en œuvre dans des conditions compétitives.

QU'EST-CE QU'UNE ÉCO-ENTREPRISE ?

Nous appellerons donc éco-entreprises des entreprises dédiées à la vente d'écoproduits, d'éco-services ou d'*eco-process*, c'est-à-dire de produits, de services ou de *process* permettant de mieux respecter l'environnement, d'économiser ou de recycler les matières premières, de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Nous les distinguerons des entreprises (ou des industries) éco-responsables, qui s'efforcent,

quant à elles, de réduire l'impact de leur métier traditionnel sur l'environnement. La différence est parfois ténue. Une entreprise qui vend des réfrigérateurs silencieux, économes, recyclables et qui axe sa politique commerciale sur ce type de performance est-elle une éco-entreprise, ou une entreprise éco-responsable ? C'est difficile à dire ; la frontière est difficile à tracer et la distinction n'est peut-être plus fondamentale.

Soulignons néanmoins le caractère relatif et évolutif de cette définition. Une écotechnologie d'aujourd'hui peut cesser de mériter cette qualification demain ou après-demain. Il s'en déduit la nécessité d'un effort permanent d'innovation pour rester dans la course.

Peut-on caractériser ce secteur des éco-entreprises par quelques chiffres ? Si l'on s'en tient au domaine de l'environnement au sens classique du terme (eau, air, sol, déchets, récupération, bruits, odeurs...), le marché, en France, est évalué à quelque 30 milliards d'euros. On avance, pour le marché mondial, un chiffre d'affaires annuel de 500 milliards d'euros. En France, de 7 000 à 8 000 entreprises se partageraient ce marché : deux grandes, Veolia Environnement et Suez Environnement, quelques moyennes, et un très grand nombre de PME ou de TPE. Il est difficile de trouver des statistiques qui couvrent à la fois l'environnement, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables. Si l'on exclut les entreprises du bâtiment et les emplois publics (régies d'eau et de déchets), le nombre d'emplois était évalué en 2005 à environ 420 000 : 240 000 dans l'environnement,

140 000 dans l'efficacité énergétique, 40 000 pour les énergies renouvelables.

Ces emplois sont d'abord dans les activités du traitement des eaux usées et des déchets. Pour l'efficacité énergétique, dans le chauffage, les matériaux isolants, la régulation, les pompes à chaleur. Et, pour les énergies renouvelables, dans l'éolien, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque, etc.

Bien que les comparaisons internationales soient délicates, il semble que le nombre d'emplois du même domaine (environnement et énergie durable) soit de 1 500 000 en Allemagne (dont 170 000 pour les seules énergies renouvelables) et d'environ 800 000 au Japon.

La France est d'ailleurs le quatrième exportateur, derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon. La situation de la France n'est donc pas mauvaise, mais elle n'est sans doute pas à la hauteur de ce que l'existence de deux champions mondiaux sur son territoire pourrait laisser croire. Le Gouvernement français a déjà affiché l'intention de promouvoir les éco-entreprises. Il ne reste plus qu'à s'en donner sérieusement les moyens.

COMMENT DÉVELOPPER LES ÉCO-ENTREPRISES ?

Or, pour qu'une éco-entreprise soit créée ou se développe, il faut sans doute réunir quatre conditions :

- un marché national durablement dynamique ;
- une recherche partenariale active dans les écotechnologies ;
- un environnement favorable incluant une politique d'investissement tournée vers les éco-entreprises ;
- enfin, des entrepreneurs et des collaborateurs compétents.

En ce qui concerne le marché, la situation est très contrastée : l'environnement classique est marqué par un dynamisme tempéré. Sa croissance est un peu supérieure à celle du PIB. Elle a néanmoins tendance à se ralentir. Le marché est créé, pour une bonne part, par la réglementation. Or, celle-ci est à 80 % décidée à Bruxelles. Face à une directive en projet, le réflexe le plus naturel est d'en analyser les effets négatifs potentiels, d'écouter les entreprises susceptibles d'en pâtir, de tenter d'adoucir les contraintes et d'en retarder la mise en application. Il est plus rare d'analyser les opportunités de marchés en France et à l'export qui en découleront, et que l'on développe une stratégie pour conquérir ces marchés : il faut que les éco-entreprises s'organisent mieux qu'elles ne le font, afin de faire entendre leur voix et de saisir ces nouvelles opportunités.

Dans « l'énergie durable », le marché est plutôt caractérisé par une surchauffe. Les taux de croissance annuels varient, selon les spécialités, entre 30 % et plus de 100 %. Les mesures pour le dynamiser ont été prises tardivement et ce sont donc, tout au moins en ce qui concerne les équipements, des entreprises d'autres pays

(Allemagne, Danemark, Japon...) qui répondent à cette demande. Il faut souhaiter, à tout le moins, une certaine continuité dans les incitations (prix de reprise, mesures fiscales...), afin que des entreprises nationales puissent émerger.

Beaucoup d'autres mesures peuvent être prises en ce qui concerne les marchés : commandes publiques, fiscalité, information des consommateurs et labellisation, appui à l'exportation...

En ce qui concerne la recherche partenariale, beaucoup d'efforts ont été faits récemment en France pour l'encourager. La mise en place de l'ANR (Agence nationale pour la recherche), de l'AII (Agence pour l'innovation industrielle), la constitution d'Oseo (1), la création des pôles de compétitivité, l'institution du label Carnot constituent des éléments très positifs pour encourager la recherche partenariale en faveur des écotechnologies. Si l'on regarde chacun de ces instruments, il est remarquable de constater que la part des moyens financiers consacrée aux écotechnologies a crû fortement, ces trois dernières années, passant généralement de quelques pour cent à environ 10 %.

La situation est donc encourageante pour l'avenir. Sans doute faut-il faire encore un effort pour que les PME trouvent une meilleure place dans ces dispositifs. C'est vrai pour l'ANR, les pôles de compétitivité, l'AII. Oseo est, par nature, tournée vers les PME. Le dispositif d'appui au recrutement de cadres-innovation dans les PME pourrait être encore développé dans le domaine des éco-entreprises (nombre d'entreprises aidées et durée de l'aide).

En ce qui concerne l'environnement régional et l'investissement, la situation a, elle aussi, bien évolué. Dix régions au moins ont placé le développement des éco-entreprises (ou des entreprises éco-responsables) en priorité dans leur schéma régional de développement économique. En liaison avec les Chambres de commerce et d'industrie, elles ont effectué le recensement des éco-entreprises existantes, elles ont établi des relations entre ces entreprises et le réseau des établissements de recherche capables de les aider à innover et à valider leurs projets d'écotechnologies. Certaines ont mis en place un guichet unique d'accueil des créateurs d'éco-entreprises. C'est le cas du Nord-Pas-de-Calais, avec le CDEE (Création développement d'éco-entreprises).

Si, il y a trois ou quatre ans, il était difficile de trouver des fonds propres pour la création ou le développement d'éco-entreprises, il existe aujourd'hui plusieurs fonds dédiés, qui peuvent intervenir en appui aux fonds régionaux multisectoriels.

Au tout premier stade, le concours d'aide à la création d'entreprises innovantes vise de plus en plus d'éco-projets (3 % en 1999, 9 % en 2005). Le fonds Enertec-Energie-Environnement, mis en place en 2004 par CDC Entreprises, avec le concours de Natexis Venture

(1) Le rapprochement d'Oseo et de l'A21 a été annoncé par le Gouvernement fin août.

Selection, CEA Valorisation et IFP Investissement, est un fonds « Early Stage » dédié à l'investissement dans les entreprises innovantes à fort contenu technologique dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement. Doté de 15,5 M€ (soit 11 M€ de capacité d'intervention), il a examiné 200 dossiers et sélectionné 12 projets, pour un montant total de 8 M€.

Dans le capital-développement, on peut citer le fonds Demeter, doté d'une centaine de millions d'euros. Ses principaux souscripteurs sont CDC Entreprises, IFP et Veolia Environnement. De plus en plus de fonds qui étaient spécialisés dans les biotechnologies et les NTIC regardent vers les écotecnologies. Aux Etats-Unis, il y a une véritable compétition entre ces fonds pour dénicher le « Google » de l'environnement et de l'énergie durable. Un ensemble de mesures pourraient néanmoins être prises pour accroître la sécurité de ces investissements (système de garantie Sofaris, fonds de co-investissement...).

En ce qui concerne les hommes, c'est surtout dans les professions du bâtiment qu'un effort important doit être fait, aux différents niveaux régionaux, dans la formation des artisans, des spécialistes de l'isolation thermique, de l'installation des pompes à chaleur, des chauffe-eau solaires ou de photovoltaïque.

Comme nous l'avons dit déjà, la profession elle-même doit se structurer et présenter un front uni, afin d'obte-

nir les mesures qui lui permettent de développer son marché.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR ?

Les prévisions des professionnels portent, à l'horizon 2010, sur la création d'environ 200 000 emplois (par rapport à 2005) : environ 60 000 dans l'environnement, 75 000 dans les énergies renouvelables et à peu près autant dans l'efficacité énergétique (sans compter les emplois du BTP). Le secteur pourrait donc compter environ 630 000 emplois en 2010.

Dans un monde engagé dans une éco-transition, les éco-entreprises constituent un secteur stratégique. Il est temps de prendre un ensemble de mesures portant sur les marchés, la recherche partenariale, l'appui aux entreprises (accueil, validation, investissement) et la formation pour favoriser ce secteur, qui peut être pour la France un atout considérable : en France, pour conduire au moindre coût une politique active de protection et de reconquête de l'environnement et de développement d'un système énergétique durable et, à l'international, pour prendre des parts dans un marché mondial gigantesque.